Version SAJ – 2022-07-27

**Résolution n°** À compléter

**Date : Le** Date du CA

**Objet : Rapport annuel du comité des ressources humaines et des communications** Année financière

**ATTENDU QUE** le comité des ressources humaines et des communications exerce les fonctions décrites à l’article 5.5.2 du *Règlement sur la régie interne du conseil d’administration du CIUSSS-EMTL* (REG-004);

**ATTENDU QUE** conformément à l’article 5.6.25 de ce règlement, il doit faire rapport de ses activités au conseil d’administration, au moment choisi dans le plan annuel de travail, au moins une (1) fois par année;

**ATTENDU QUE** le comité des ressources humaines et des communications recommande au conseil d’administration d’adopter la présente résolution;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l’unanimité :

**DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel Année financière du comité des ressources humaines et des communications.

Copie certifiée conforme, le Date de la signature

Jean-François Fortin Verreault

Secrétaire du conseil d’administration du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal